

Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE Dr RAYMOND VERGÈS

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N°21639 - 80ÈME ANNÉE

Emmanuel Macron a choisi son nouveau Premier ministre : Réaction du PCR à la suite de la nomination de Michel Barnier comme Premier ministre



Plus d'un mois après les élections législatives en France, un gouvernement démissionnaire continuait d'expédier les affaires courantes. Ce 5 septembre, le président de la République a choisi son nouveau Premier ministre. Il s'agit de Michel Barnier, du Parti Les Républicains (LR). LR constitue le 3^e groupe parlementaire après celui du Nouveau Front populaire et celui de la Mouance présidentielle. Le PCR réagit à cette décision dans un communiqué publié ce 5 septembre 2024.

Michel Barnier, Premier ministre

Jeudi 5 septembre 2024, Michel Barnier, membre du parti « Les Républicains » a été nommé Premier ministre, en remplacement de Attal. Il sauve Macron d'un désastre entamé depuis l'annonce de la dissolution de l'Assemblée nationale au soir des Européennes, le 9 juin. Les élections législatives qui ont eu lieu les 30 juin et 7 juillet avaient donné la majorité relative à la coalition NFP (Nouveau Front Populaire), la majorité sortante présidentielle n'ayant

pas été renforcée. Il a fallu au président Macron 2 mois de conciliabule pour déboucher sur cette nomination.

Tout le monde attend maintenant le discours de politique générale pour se prononcer sur ses chances de survivre à toutes les contradictions de la société française, en particulier le dossier retraite, la politique européenne, la paix en Ukraine, la réforme des institutions, la Calédonie, etc.

Pour sa part, le Parti communiste réunionnais rappelle l'urgence de rédiger un projet réunionnais consensuel capable de régler les pénuries d'emplois et de logements, de vie chère et de fiscalité, de coopération régionale et de risques climatiques, de cohésion sociale et de valorisation culturelle, etc. Ce projet sera soumis au gouvernement pour voter une loi programme qui s'étalera sur 10 à 15 ans minimum.

Dans un esprit de responsabilisation, la rédaction du projet doit être assurée par des Réunionnaises et des Réunionnais, avec la participation des forces vives du pays. Le PCR appelle les parlementaires de La Réunion à joindre leurs efforts pour déboucher sur un résultat dans les premiers 100 jours du mandat du Michel Barnier.

Bureau de Presse du PCR

Le Républicain Michel Barnier nommé premier ministre



Après plusieurs semaines de tergiversation autour de la nomination d'un Premier ministre par le président Emmanuel Macron, ce dernier a choisi un homme de droite, alors que le Nouveau Front Populaire a remporté la majorité de sièges à l'Assemblée nationale, lors des élections législatives.

Emmanuel Macron a chargé Michel Barnier «*de constituer un gouvernement de rassemblement au service du pays et des Français*», a indiqué l'Élysée dans un communiqué.

«*Cette nomination intervient après un cycle inédit de consultations au cours duquel, conformément à son devoir constitutionnel, le Président s'est assuré que le Premier ministre et le gouvernement à venir réuniraient les conditions pour être les plus stables possibles et se donner les chances de rassembler le plus largement*», a ajouté la présidence.

Une décision basée sur la non-censurabilité Le secrétaire général de l'Élysée Alexis Kohler, qui a joué les intermédiaires entre Emmanuel Macron et Michel Barnier, souhaitait dès la fin des élections législatives que ce dernier prenne le poste. Mais l'option Barnier a été mise sur la table lors des discussions en début de semaine, quand Emmanuel Macron a pris acte du fait

que Xavier Bertrand comme Bernard Cazeneuve risquaient une motion de censure immédiate à l'Assemblée nationale.

À partir du 4 septembre, le chef de l'État a consulté des Républicains pour tester cette piste, à commencer par le président du Sénat, Gérard Larcher, pas hostile à ce choix. Il a aussi échangé avec des responsables de partis et de groupes politiques de l'Assemblée nationale pour s'assurer d'une «*non-censurabilité*» du nouveau locataire de Matignon. La non censurabilité était le critère essentiel avancé à l'Élysée depuis des semaines.

La décision d'Emmanuel Macron s'est reposée sur l'opinion de Marine Le Pen, qui refusait la nomination de Xavier Bertrand. Le 5 septembre, les élus du Rassemblement national se montraient moins catégoriques sur Michel Barnier. Selon le député RN Sébastien Chenu, le RN ne censurerait pas «*immédiatement*» un premier ministre «*qui dirait qu'il va sur la proportionnelle, qui s'attaque aux chantiers immigration, sécurité, pouvoir d'achat des Français et qui respecte le Rassemblement national comme première force politique*», a-t-il précisé à BFMTV.

« On sait à la fin qui décide : elle s'appelle Marine Le Pen. C'est à elle que Macron a décidé de se soumettre »

«*Le Président s'apprête à nommer le perdant d'une primaire d'une force politique ultra-minoritaire dans les urnes et marginale à l'Assemblée nationale. La démocratie piétinée. Forfaiture*», a dénoncé Benjamin Lucas, député Génération.S des Yvelines.

De nombreux responsables politiques de gauche ont principalement centré leurs attaques sur Emmanuel Macron et sur la bienveillance du Rassemblement National.

«*Il y a la quasi-certitude*» que, si Michel Barnier a pu être désigné par le président Macron, «*c'est parce que le RN, précisément l'extrême droite, a donné une forme de quitus*», a dénoncé François Hollande.

«*Je crois qu'il aura devant l'Assemblée à s'en expliquer*», a-t-il ajouté. Une analyse partagée par la patronne des Écologistes Marine Tondelier : «*On sait à la fin qui décide : elle s'appelle Marine Le Pen. C'est à elle que Macron a décidé de se soumettre*», a-t-elle fustigé.

Du côté de La France insoumise (LFI), la cheffe des députés Mathilde Panot a dénoncé le refus du président de la République «*de respecter la souveraineté populaire et le choix issu des urnes*». Contre «*ce coup de force inacceptable*», cette dernière a donné rendez-vous à ses troupes dans la rue le 7 septembre.

De son côté, Manuel Bompard a confirmé l'intention des Insoumis de censurer le prochain gouvernement. Au Palais Bourbon, la situation s'annonce difficile car les 193 députés du Nouveau Front populaire (NFP) voteront d'office la censure du prochain gouvernement.

Ainsi, les 126 parlementaires RN auront tout le loisir de se joindre à eux en cas de désaccord avec l'exécutif et de faire tomber largement (319 voix pour 289 requises) le gouvernement de l'ancien ministre de Nicolas Sarkozy, Michel Barnier.

Dans l'Hémicycle, le Premier ministre pourra compter sur les voix de 47 députés de la « Droite Républicaine », dont le président du groupe Laurent Wauquiez s'est félicité de la nomination « d'un homme d'une grande qualité qui a tous les atouts pour réussir dans cette difficile mission qui lui est confiée ».

Chez les macronistes, enthousiasme est modérée. La présidente du Palais Bourbon, Yaël Braun-Pivet, a demandé au président de la République « de convoquer une session extraordinaire dans les meilleurs délais », pour que Michel Barnier s'exprime rapidement dans l'Hémicycle, ce qui ne ravit pas les troupes d'après des sources de l'AFP.

Dans un communiqué, Renaissance, le parti fondé par Emmanuel Macron a annoncé que ses députés (99) ne voteront pas de «*censure automatique*» contre le gouvernement que doit former Michel Barnier, mais portera «*des exigences sur le fond, sans chèque en blanc*».

Une position surprenante même si, en macronie, plusieurs voix s'étaient élevées ces derniers jours en faveur de la nomination d'un premier ministre de gauche, notamment celle de la ministre démissionnaire Agnès Pannier-Runacher.

Sacha Houllié, co-fondateur des Jeunes avec Macron et désormais député non-inscrit de la Vienne a fait part de son «*incompréhension après la nomination d'un premier ministre issu de LR*». Toutefois, le bloc central est composé de trois partis, notamment d'Horizons, conduit par Édouard Philippe, qui s'est déclaré candidat à la «*prochaine élection présidentielle*», a adressé ses «*félicitations chaleureuses*» au chef du gouvernement. «*Sa tâche s'annonce rude mais la difficulté ne lui a jamais fait peur. Et nous serons nombreux à l'aider*», a-t-il poursuivi.

Quand le conflore se fait mousser...



Autour de Calvert Leichnig, agriculteur à Saint Philippe et président d'une association de cultivateurs de conflore, le dimanche 1er septembre, une cinquantaine

de membres du PCR en journée d'étude se sont intéressés à cette culture traditionnelle et à l'innovation qu'elle a suscitée et portée. Calvert est l'un des membres d'une famille connue dans toute l'île pour avoir développé deux vanilles de haute gamme : la vanille bleue et la « vanille givrée ». A la Petite-Ile, l'atelier d'Abrita a été au cœur d'une transformation du conflore, d'abord en farine, puis en une bière légère et parfumée : La Réyonéz.

1. La culture du conflore à La Réunion

A La Réunion, le conflore – ou canna indica – est une plante d'ornement, mais il est surtout connu pour son rhizome très riche notamment en amidon, avec un pouvoir énergétique de 1400 cal/kg qui favorise son utilisation dans l'alimentation. Utilisé autrefois en « *manzé koshon* », il a aussi permis de lutter contre la famine à l'époque du blocus de l'île. Il aurait en outre de nombreuses autres applications en cosmétique, pharmacie, papeterie... mais cela, ce sera peut-être pour le futur de l'île.

Depuis deux décennies, Luc Henriot Abriel, un Réunionnais de Grand-Bois, se bat pour la promotion et l'exploitation du conflore. Aujourd'hui âgé de 49 ans, il a passé son enfance avec des grands-parents qui cultivaient et transformaient « *la rouroute* » (arrow-root) et le conflore. Vers 16 ans, il part vivre un temps à Mafate et retrouve le conflore dans le cirque.

La société qu'il a créée avec deux associés, plus tard, pour la valorisation de cette plante (voir plus loin) travaille en étroite collaboration avec une dizaine de planteurs répartis dans l'Est, le Sud et l'ouest de l'île (jusqu'à Saint-Leu).

Ces agriculteurs cultivent le conflore sur environ 10 ha : ils récoltent les rhizomes 2 fois par an et les livrent à l'atelier de Petite-Ile. Le rendement, selon les sols, oscille entre 50-70 tonnes/ha et 90 tonnes/ha. Ces agriculteurs entretiennent et protègent la semence.

Ils se sont regroupés dans une ASL (association syndicale libre), présidée par Calvert Leichnig, pour partager leurs expériences et se concerter sur les décisions. Ils ont pu ainsi se mettre d'accord sur un juste prix de leur production à hauteur de 140 €/tonne, négocié avec la société d'Abrita.

Leur modèle de fonctionnement – entre producteurs d'une part et industriels de l'autre – devrait inspirer d'autres secteurs de l'économie où il n'y a pas de transparence et peu de démocratie, où les transactions ne sont pas équitables et les plus-values réalisées s'évaporent de La Réunion.

Selon Calvert Leichnig, le conflore est plus rentable que la canne à sucre, sans aide. Le prix moyen de la canne (incluant les aides) est de 103 €/tonne pour la période 2022-27 de la convention canne. Toutefois, la culture du conflore reste une culture d'appoint, pour un complément de revenu aux agriculteurs.

Il a cependant un autre atout, qui lui aussi a été négligé par les instances agricoles : c'est sa capacité à fournir un aliment pour bétail de haute qualité. « *Si le projet avait pu démarrer il y a dix ans – explique Calvert Leichnig – la question de l'aliment-bétail serait peut-être réglée à ce jour* ». Il serait même possible de l'envisager à l'échelle de l'océan Indien, dans le cadre d'accords de coopération avec nos voisins – 30% étant produit à La Réunion et le reste dans les îles voisines.

À suivre... De la farine de conflore à la bière (péi à 70%)





Alon anparl Bayalina ankòr in kou

Mézami , mon bann dalon, zot i koné sa sé in roman an kréol rényoné, Axel Gauvin la ékri épi sa la pass par épizode dann noute zoinal Témoignages avèk lotorizassion l'otèr. Total sa la pass dann 105 épizode éi sorte fini madi somenn issi- donk madi troi séktanm 2024.

Mi vé anparl lo roman dann la lang kréol, mé pou sak néna dè grin la mémoir sa la sorte galman dann la lang fransé avèk konm titr : « *Faims d'enfance* » dann bann zédission Le Seuil, in lèvenman pou la Rényon si mi rapèl bien dann tan-la, in lèvenman pou toute sak la lir zistoir-la épi sak la grav sa dsi dik-dir zot mémoir.

La faim i fo prann sa dann son sanss promyé pars bann marmaye fransh vérité téi soufèr la faim é lo sèl vré ropa in bonpé téi gingn pran lété lo ropa la kantine avèk dori, lo grin, kari é sa téi pran kan onzèr téi sone lo zour néna lékol pars biensir téi manj pa la kan tine dann vakanss, bann gran sansa bann pti vakanss, épi lo bann zour na poin lékol dann lané éskolèr.

I fo mi di azot sa téi éspass pa tro lontan d'tan apré kan la guèr mondyal lété fini é kan La Rényon départman la franss lété pankor bien rante dann l'aplikassion. Lé vré nou lé départman franssé dopi la loi 1946 mé la mète lo tan pou aplike sa é bann famiye la pa bénéfissyé toutsuite bann zavantz sossyo.

Axel i rakonte bann marmaye té mèg, mèg, mèg mèm épi an movèz santé é in pé téi fé ziska konkour pou manj in bonpé assiré ké lo soir mèm lo matin l'avé arienk bann frui sovaz épi kann pou sov azot in pé... Bann mètrèss lékol, dessèrtène lété dévoué, apré sèye fé pass inn-dé marmaye lo gran sansa lo pti sèrtifika é sa té pa fassil dann in vilaz déshiré par la politik épi par bann fashri dann famiye, avèk bann konplotist toute akabi.

Légliz té in pti légliz avèk in vyèr l'avé kapote dopi lo pointi légliz ziska in pti léspass par dovan. La klosch té akrosché avèk in pyé filao é sé in kominist l'avé fé mète sa épi tazantan avèk son voi in pé érayé li téi kriye « mète mon pti klosch atèr » mé la klosch téi rèss la mèm avèk son kadandang pou anonss la mèss.

L'avé ossi bann z'amour d'adoléssanss : Soubaya in gran malbar téi flash pou Lina é Lina in yabèss téi flash pou Soubaya. L'avé la roprèssion, la ménass, la rézistanss bann marmaye épi bann grann pèrsone épi lo tan téi suiv son kor konm li té i pé é sak la lir lo liv i koné lo bann konfli é sak la pankor lir li pé rogarde sa dsi son téléphone osinonsa dsi son lordinatèr.

Alé, mi kite azot pou zordi é ni rotrov pli d'van. A bon antandèr salu !

Justin

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès
74ème année

Directeur de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau; 1947-1957: Raymond Vergès;
1957-1964: Paul Vergès; 1964-1974: Bruny Payet; 1974-1977:
Jean Simon Mounoussany Amourdom; 1977-1991: Jacques
Sarpédon; 1991-2008: Jean-Marcel Courteaud; 2008-2015:
Jean-Max Hoarau; 2015: Ginette Sinapin

6 rue du général Emile Rollad
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

Tél.: 0262 55 21 21 - Email : redaction@temoignages.re

Site Web: www.temoignages.re

Tél : 02 62 55 21 21

Publicité: publicite@temoignages.re

CPPAP: 0916Y92433